

UN1TÉ

Attentat de Magnanville : Perpétuité confirmée

UN1TÉ, seul syndicat partie civile présent aux côtés des victimes et leurs familles tout au long du procès, se satisfait de la seule décision de justice acceptable.

Dans cette épreuve si douloureuse, nous pensons à Jessica, Jean-Baptiste, leurs enfants et familles.

UN1TÉ salue la plaidoirie magistrale de notre avocate et celles de tous les avocats qui ont défendu avec force le camp des victimes, face au banc de l'accusé.



Fidèle à ses engagements, et dès lors que l'autorité judiciaire le permet, UN1TÉ s'est porté et se porte partie civile à chaque procès criminel pour représenter tous les policiers meurtris par les drames qui frappent notre institution.

Suivez-nous

